



Sursis à poursuite - plainte en attente

Par azul, le 28/11/2011 à 15:26

Bonjour,

j'ai déposé plainte pour des violences conjugales et menace de mort qui englobaient l'ensemble des agissements de Monsieur sur le plan familial et professionnel. Ma plainte est regroupée, il agit ds le foyer conjugal qui est également son siège social. Il cumule les infractions pénales qui peuvent me porter gravement préjudice et on me répond "que voulez-vous que l'on fasse, nous ne sommes pas compétents pour certains faits, attendez la fin de votre divorce!", dans plusieurs mois donc, puisque je n'ai eu l'audience d'onc qu'en début du mois. Que faire dans cette situation?

Merci de votre réponse